

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/93**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	20

Date de la convocation
07/10/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

Absents (17) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Modification des autorisations de programme et crédits de paiements AP/CP

Budget Principal : opération 401 - DFCI

Budget annexe de l'Assainissement : Programme 500 : Eaux claires Parasites – phases 1 & 2 – AP/CP

Programme 600 : Transfert Nord -

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance

Le conseil communautaire :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur

Vu l'instruction budgétaire et comptable codificatrice M49 en vigueur

Vu les délibérations n°2018/40 en date du 09 avril 2018, n°2019/25 du 27 mars 2019, n°2020/19 du 30 juin 2020, n°2021/15 du 12 avril 2021, n°2022/35 du 06 avril 2022, n°2023/16 du 11 avril 2023, n°2024/34 du 11 avril 2024 portant adoption et modifications des AP/CP relative aux eaux claires parasites phases 1 & 2 ; au transfert Nord

Considérant qu'à ce stade des projets, les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement 2024 doivent faire l'objet d'une révision

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20241017-2024-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Considérant que les crédits de paiement 2024 sont en lien avec l'adoption de la DM 1 du budget principal et de la DM2 du budget annexe de l'assainissement,

Budget Principal : AP/CP n°401 DFCI

Le conseil communautaire a créé l'autorisation de programme n°401 pour répondre à la pluri annualité du projet DFCI. Ces travaux ont reçu un début d'exécution en 2024 une partie des cuves sont livrés et des aménagements complémentaires ont été engagé sur la Commune de Lento.

Un ajustement des crédits de paiement est nécessaire

Code opération	Libellé	Montant total	CP Antérieurs	BP 2024	DM1	BP + DM1 2024
401	DFCI	522 500.00	0.00	101 500.00	21 000.00	122 500.00

Budget annexe de l'assainissement : AP/CP n°500 eaux claires parasites – phase 1 & 2

Le conseil communautaire a créé l'autorisation de programme n°500 pour répondre à la pluri annualité du projet Eaux claires parasites phase 1 & 2. Ces travaux ont reçu un début d'exécution en 2019 et se clôturent en 2024. Le décompte définitif global tient compte des révisions de prix et avenants au marché de cette opération.

Un ajustement des crédits de paiement est nécessaire

Code opération	Libellé	Montant total	CP Antérieurs	BP 2024	DM 1	DM2	BP + DM1+DM2 2024
500	ECP 1 & 2	3 880 399.32	3 468 446.43	240 136.89	57 211.00	114 605.00	411 952.89

Budget annexe de l'assainissement : AP/CP n°600 transfert nord

Le conseil communautaire a créé l'autorisation de programme n°600 pour répondre à la pluri annualité du projet Transfert Nord. Ces travaux ont reçu un début d'exécution en 2022 et se clôturent en 2024. L'avancement des travaux et les aménagements supplémentaires liées à la sécurité impliquent des dépenses plus importantes que celles estimées pour le budget 2024 (pompage de la nappe, achats cuves Nutriox, ballon anti-bélier ; longueur du DO et enrochement). A cela s'ajoute l'avenant n°1 voté en aout 2024 qui a permis de réaliser des travaux programmés à l'origine sur l'exercice 2025. La non-réalisation de ceux-ci au cours de l'exercice 2024 auraient fait perdre le bénéfice de la subvention Agence de l'Eau.

Un ajustement des crédits de paiement est nécessaire

Code opération	Libellé	Montant total	CP Antérieurs	BP 2024	DM2	BP + DM2 2024
600	Transfert Nord	1 858 444.95	1 003 197.21	663 488.79	614 879.32	1 278 368,11

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications des autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont ajustés sur la DM1 du budget principal et la DM2 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2024
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI